



## MOINS DE COCAÏNE SAISIE DANS LE PORT D'ANVERS, PLUS DE SAISIES EN AMÉRIQUE LATINE

La Douane belge a présenté aujourd'hui, lors d'une conférence de presse, les chiffres annuels de 2024 dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue au port d'Anvers. Le ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, l'Administrateur général Kristian Vanderwaeren et Bob Van den Berghe, directeur adjoint du programme de contrôle des passagers et du fret de l'ONUDC, ont donné un aperçu détaillé des résultats et des tendances de l'année écoulée.

En 2024, la Douane belge a enregistré un total de 134 saisies de cocaïne, en hausse par rapport aux 123 saisies de 2023. Cependant, la quantité totale de cocaïne saisie s'élève à un peu plus de 44 tonnes, ce qui représente une baisse significative par rapport aux années précédentes. Selon Kristian Vanderwaeren, cela s'explique principalement par une diminution des grosses saisies de plus de 2 tonnes : 'En 2024, nous n'en avons enregistré que 2, contre 13 en 2023. En revanche, le nombre de petites saisies est passé de 29 en 2023 à 78 en 2024.' Fait notable, une saisie de plus de 2 tonnes de drogues synthétiques a été réalisée, ce qui met en évidence une nouvelle menace dans la criminalité liée à la drogue, nécessitant une attention particulière. Concernant les méthodes de trafic, la Douane constate que la technique du 'rip-off' reste la plus courante pour la cocaïne, suivie par la dissimulation au sein de la cargaison.

**Vincent Van Peteghem, vice-premier ministre et ministre des finances démissionnaire :**  
*'Depuis mon entrée en fonction, en tant que premier ministre des finances depuis longtemps, j'ai investi dans un plus grand nombre de personnes et de ressources pour nos douanes. Ces efforts, grâce à l'incroyable engagement de notre personnel sur le terrain, portent leurs fruits. Au cours des années précédentes, nous avons été en mesure de communiquer des records de captures, les uns après les autres. En 2024, davantage de conteneurs ont été contrôlés, mais la quantité de drogue trouvée a fortement diminué. Dans le même temps, plus de drogues que jamais ont été arrêtées dans les ports d'origine. Nous restons donc déterminés sur la voie que nous avons empruntée. Nous continuons à renforcer les filets de sécurité, tant dans nos propres ports maritimes que dans les pays d'origine. Nous devons maintenir ce haut niveau d'ambition au sein du prochain gouvernement.'*

**Bob Van den Berghe** a déclaré que, bien que les saisies de cocaïne à Anvers aient diminué, les pays d'Amérique latine ont doublé leurs saisies destinées au port d'Anvers. Les principaux pays d'origine de la cocaïne restent l'Équateur, la Sierra Leone (route africaine) et la République dominicaine.

La coopération avec les pays d'Amérique latine est donc cruciale.. En 2024, cette collaboration a été renforcée grâce à de nouveaux mémorandums d'entente (MoU) avec l'Équateur et le Pérou, à des plans d'action avec le Costa Rica et le Panama, ainsi qu'à la présence d'attachés douaniers au Panama et au Brésil. Ces efforts permettent une lutte plus intensive contre le trafic de drogue à la source.

En Europe, la coopération en matière de lutte contre la drogue s'est intensifiée sous la présidence belge. La création de l'Alliance européenne des ports (partenariat public-privé) et de l'équipe d'experts de l'Alliance douanière européenne pour les frontières (collaboration entre autorités douanières aux frontières maritimes, terrestres et aériennes) offre une approche plus solide contre le trafic transfrontalier de drogue.

Au niveau national, la collaboration avec d'autres agences gouvernementales et le secteur privé a également été renforcée.

La présentation des chiffres annuels montre que la lutte contre le trafic de drogue se poursuit sans relâche. La collaboration avec les partenaires internationaux, nationaux et européens, ainsi que les investissements continus dans la technologie et les ressources humaines, restent essentiels.